

3. 3. Publier des textes scientifiques

Envie de publier un texte scientifique sur Internet ? Un jeu d'enfant !

3. 3. 1. Où et comment publier ?

Il existe différentes possibilités de publier un texte. Pour les étudiants et étudiantes du niveau Bachelor et pour la publication de textes courts, les six possibilités suivantes sont les plus adaptées :

1. **publier sur Scribd** : ce portail en ligne est une sorte de Youtube pour les documents textuels, qui peuvent y être téléchargés et ensuite partagés avec d'autres personnes ; pour chaque document, il est possible de définir s'il sera accessible à tous ou non ; Scribd permet également de lier un document à d'autres sites Internet à l'aide d'un code html.
2. **publier sur un réseau scientifique** : pour ce faire, il faut ouvrir un compte dans un réseau scientifique (par exemple Academia.edu ou ResearchGate) et ajouter les textes à publier à son profil (voir aussi [3. 2. Réseaux sociaux](#))
 - academia.edu
 - ResearchGate
3. **publier son propre travail de licence/Master ou sa thèse sur infoclio.ch** : pour publier son travail dans la [base de données d'infoclio.ch](#), il faut écrire un courrier électronique à [christine.stettler\[at\]infoclio.ch](mailto:christine.stettler[at]infoclio.ch)
4. **publier sur un serveur public** :
 - [liste des serveurs suisses libres d'accès](#)
 - les thèses et autres résultats de recherche universitaires sont généralement recensés dans un répertoire tenu à jour par chaque université
5. **publier dans un périodique Open Access** : pour ce faire, consulter les [instructions de la Bibliothèque universitaire de Berne](#).
6. **publier un livre ou un livre électronique dans une maison d'édition payante** : des maisons d'édition telles que [Grin](#) publient gratuitement des textes scientifiques (y compris des travaux de Bachelor et de Master) et proposent une participation financière lors de la vente.

Liens: [Basel](#)

[Berne](#)

[EPFL](#)

[EPFZ](#)

[Fribourg](#)

[Genève](#)

[Lausanne](#)

[Luzern](#)

[Neuchâtel](#)

[St. Gallen](#)

[Tessin](#)

[Zürich](#)

[Bibliothèque numérique de Suisse occidentale](#)

[Scribd](#)

[Academia.edu](#)

[ResearchGate](#)

[liste des serveurs suisses libres d'accès](#)

[Publier sur OpenAccess](#)

[Grin](#)

3. 3. 2. Open Access

L'expression « Open Access » désigne l'accès libre et gratuit à des documents scientifiques et à d'autres instruments de travail sur Internet. Les principes de l'Open Access ont été fixés par la [Déclaration de Berlin](#) en 2003. Selon la déclaration de Berlin, deux conditions sont nécessaires pour qu'un document soit en Libre Accès:

1. L'auteur garde les droits de propriété intellectuelle sur son travail, mais doit autoriser l'accès, la distribution, la transmission, et la reproduction de celui-ci sans autre limitation que le principe de citation.
2. Une copie du travail doit être publiée sur internet sur une plateforme académique et mise à disposition du public sans restriction selon des standards techniques pré-définis. Sa conservation en ligne à long terme doit être garantie.

Un document publié en Open Access pourra donc être lu, téléchargé, copié, partagé et imprimé dans son ensemble par toutes les personnes intéressées sans avoir besoin de payer quoi que ce soit. L'objectif de la démarche de l'Open Access est de rendre la littérature et les outils de travail scientifiques accessibles au plus grand nombre d'utilisateurs possible. Plus il y aura de personnes qui utiliseront la littérature Open Access et qui participeront à la diffusion de textes en libre accès, plus ce type de littérature deviendra important. Plusieurs universités et institutions publiques – le Fond national de la recherche scientifique, la Conférence des recteurs des universités suisses, ainsi que infoclio.ch – soutiennent la démarche de l'Open Access.

Avant de publier sur Internet un travail ou un texte rédigé dans une université, il faut toutefois obtenir l'autorisation de la personne responsable (maître d'enseignement ou professeur), car la question de savoir si l'auteur d'un texte rédigé dans le cadre des études possède tous les droits, ou si ceux-ci « appartiennent » à l'université en question, est encore controversée.

On distingue trois types de publications Open Access :

- **Voie dorée** : il s'agit de la première publication d'articles scientifiques dans des périodiques Open Access
- **Voie verte** : il s'agit de l'archivisation immédiate ou ultérieure de contenus numériques sur le serveur d'une université, d'un répertoire spécialisé ou de son propre site Internet (Self-Posting)
- **Voie grise** : il s'agit de la mise à disposition en ligne de littérature sans la participation d'un éditeur ou d'une université.

Plus d'information sur open-access.net.

Voir aussi [le dossier sur l'open access du FNS](#) et [le dossier sur l'open access de infoclio.ch](#).

Liens: [Déclaration de Berlin](#)
open-access.net
[Dossier sur l'open access du FNS](#)
[Dossier sur l'open access de infoclio.ch](#)

3. 3. 3. Questions financières et légales

Avant qu'un texte ne soit publié sur Internet, il faut éclaircir quelques points au sujet du financement et des questions légales. Si des sources utilisées dans le texte mentionnent des personnes, il faut veiller à ce que la protection des données personnelles soit respectée. Leurs noms ou d'autres indications devront peut-être, par exemple, être rendus anonymes.

Plus d'informations à ce sujet sur les sites Internet des Universités de Berne et de Zurich :

- [instructions pour la publication scientifique de l'Université de Berne](#)
- [aide au sujet des questions légales \(droits d'auteurs\) de l'Université de Zurich](#)

Il est en outre recommandé de se renseigner au sujet des questions légales et financières auprès de sa propre université ou bibliothèque universitaire.

Liens: [instructions pour la publication scientifique de l'Université de Berne](#)
[aide au sujet des questions légales \(droits d'auteurs\) de l'Université de Zurich](#)